

La date limite d'inscription à la FEMA est dans cinq jours

Release Date: Novembre 11, 2024

BATON ROUGE, La. – Il est temps de faire une demande d'assistance auprès de la FEMA. La date limite du 16 novembre est dans seulement cinq jours pour les résidents de la Louisiane ayant subi des dommages en raison de l'ouragan Francine et vivant dans **les paroisses d'Ascension, Assumption, Lafourche, Jefferson, St. Charles, St. James, St. John the Baptist, St. Mary et Terrebonne.**

Les survivants ayant subi des pertes ou des dommages doivent s'inscrire auprès de la FEMA même s'ils n'ont pas encore d'estimations de réparation ou de règlements d'assurance. Pour que leur demande soit prise en compte, les habitants des zones touchées doivent s'inscrire auprès de la FEMA pour entamer le processus. La FEMA travaillera avec les sinistrés pour déterminer quelles informations sont nécessaires pour décider de l'éligibilité.

Pour faire une demande d'assistance en cas de catastrophe auprès de la FEMA :

- Se rendre sur disasterassistance.gov.
- En téléchargeant [l'application de la FEMA](#) pour les appareils mobiles.
- Visitez le centre de récupération après sinistre dans la paroisse de Terrebonne à :

Bibliothèque de la Paroisse de Terrebonne

151 Library Dr.

Houma, LA 70360

- Appelez gratuitement au 800-621-3362. La ligne d'assistance de la FEMA est ouverte tous les jours de 6 h à 23 h (heure centrale), et l'aide est disponible dans la plupart des langues. Si vous utilisez un service de relais, tel que le relais vidéo (VRS), le téléphone avec sous-titrage ou un autre service, donnez



FEMA

Page 1 of 2

à la FEMA votre numéro pour ce service.

Pour visionner une vidéo accessible sur la manière de faire une demande, visitez : [Three Ways to Register for FEMA Disaster Assistance - YouTube.](#)

Pour les informations les plus récentes, rendez-vous sur le site fema.gov/disaster/4817. Suivez les réseaux sociaux de FEMA Région 6 sur X.com/FEMARegion6 ou sur Facebook à facebook.com/femaregion6.



FEMA

Page 2 of 2